



ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021

AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

JUIN 2021

COM'PUBLICS
AFFAIRES PUBLIQUES & LOBBYING

LES PRINCIPAUX CANDIDATS

204 sièges à pourvoir
12 départements

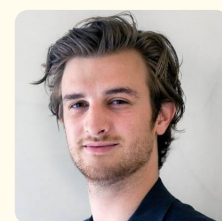


Chef-lieu
Lyon



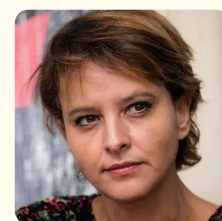
Laurent Wauquiez (LR-UDI): le Président sortant de la deuxième région de France en terme de population, ancien ministre et ex-Président du parti Les Républicains se représente pour un deuxième mandat. Les intentions de vote en faveur du candidat sortant sont supérieures de 3 points à son score du premier tour lors de l'élection de 2015. Laurent Wauquiez souhaite profiter de sa légitimité renouvelée pour assouvir ses prétentions au niveau national.

Andréa Kotarac (RN): l'ex-conseiller régional est un transfuge : ancien militant socialiste, tête de la liste PG-EELV pour la métropole de Lyon à l'élection régionale de 2015 puis conseiller régional de la liste d'union de la gauche en 2015 (fonction dont il démissionnera en 2019), l'ancien candidat aux législatives sous l'étiquette LFI avait appelé en 2019, 12 jours avant le scrutin des européennes, à voter pour le Rassemblement national (RN). Bien qu'il refuse d'adhérer officiellement au parti d'extrême droite, il en est élu tête de liste pour les régionales 2021 en mars dernier.



Bruno Bonnell (LREM-MoDem-Agir): le député de la 6e circonscription de Lyon, ancien chef d'entreprise et soutien de première heure au Président de la République portera la liste LREM soutenue par Agir et le MoDem (qui composait une partie de la liste de Laurent Wauquiez en 2015).

Najat Vallaud-Belkacem (PS-PRG-Cap écologie) : l'ancienne ministre (2012-2017) et vice-présidente de la région (2004-2008) portera la liste "L'Alternative" soutenue par le PS, Cap Écologie, PRG et alliés. La candidate, qui a longtemps prôné l'union de la gauche et des écologistes (comprenant la France insoumise) comme un premier point fort d'entente avant les présidentielles a échoué à aboutir à un accord total entre les listes.



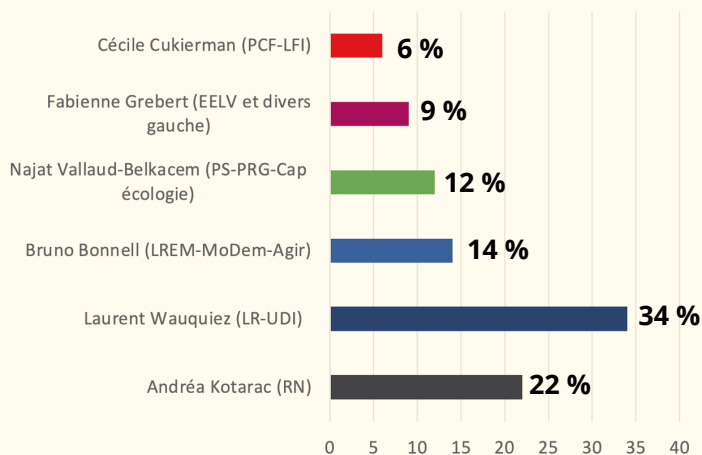
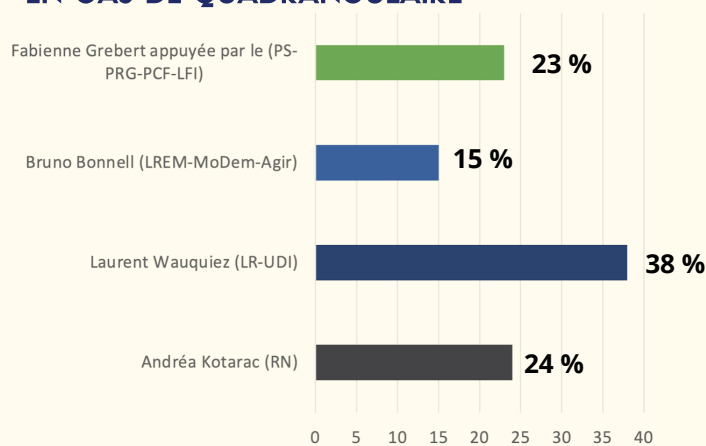
Cécile Cukierman (PCF/LFI) : la conseillère régionale et sénatrice de la Loire portera la liste commune du Parti communiste et de la France Insoumise. Déjà candidate en 2015, sa liste avait emporté 5,3 % des suffrages.

Fabienne Grébert (EELV et divers gauche) : le parti écologiste a désigné en octobre dernier l'ancienne conseillère régionale d'opposition et conseillère municipale d'Annecy pour mener la liste EELV soutenue par Place Publique, Génération.s, Nouvelle Donne, Génération écologie Auvergne-Rhône-Alpes, Allons Enfants, Mouvement des Progressistes, et Transition écologiste et citoyenne.



CE QUE DISENT LES SONDAGES ¹

RÉSULTATS AU PREMIER TOUR

RÉSULTATS AU SECOND TOUR
EN CAS DE QUADRANGULAIRE

NOTRE ANALYSE

A l'image de 2015, **la gauche et les écologistes partent en ordre dispersé** pour cette élection malgré la tentative d'union initiée par Najat Vallaud-Blekacem. Les écologistes, crédités de 12 % des intentions de vote derrière Fabienne Grébert, espèrent **poursuivre la dynamique qui les a poussés à la tête de Lyon** et de sa Métropole lors des précédentes élections municipales. Cécile Cukierman, qui sera à la tête de la liste PCF-LFI, cumule 6 % d'intentions de vote. **Cette division pourrait rendre incertain leur accès au 2nd tour du scrutin.** Pourtant, réunies, les trois listes totalisent 27 % des voix, les plaçant en deuxième position derrière Laurent Wauquiez.

A droite, **le président sortant, largement en tête dans les sondages pour les deux tours**, espère séduire un électorat élargi rassemblant des électeurs de la droite modérée (qui pourrait se tourner vers la majorité présidentielle) ainsi qu'une partie de l'électorat du Rassemblement national. Très médiatique depuis le début de l'épidémie, **Laurent Wauquiez s'empare des thèmes régaliens** et s'exprime sur la sécurité, le religieux ou la souveraineté de l'industrie et souhaite opposer aux écologistes son «écologie réelle». **Cette stratégie semble porter ses fruits** puisque le candidat du RN, André Kotarac, est attendu au premier tour avec un score légèrement inférieur à celui obtenu par le parti d'extrême droite au premier tour de l'élection de 2015.

Même en configuration de quadrangulaire, **Laurent Wauquiez devrait conserver une confortable avance** de 14 points devant le Rassemblement national. **La liste de la majorité présidentielle semble avoir atteint son plafond de verre** et ne devrait bénéficier qu'à la marge d'un report de voix entre les deux tours. Enfin, une alliance à l'entre deux tours de la gauche et des écologistes pourrait leur permettre de tenir le score pour obtenir un maximum d'élus au sein du conseil régional.



Le saviez-vous ?

La décentralisation en France, de Defferre au projet de loi 3DS

Alors que le Gouvernement a récemment présenté le projet de loi de **décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification, dite "3DS"**, dans lequel les collectivités locales voient leur rôle renforcé dans différents domaines dont la transition écologique, le transport ou la santé, revenons sur les grandes réformes de décentralisation sous la Ve République.

En 1982, Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation sous la présidence de François Mitterrand, entame **« l'acte I » de la décentralisation** : son texte adopté institue notamment le président du Conseil général comme l'exécutif de département à la place du préfet. Par la suite, 25 lois de décentralisation se succèdent de 1982 à 1986, une dynamique poursuivie par la loi du 6 février 1992 qui dispose que « l'administration territoriale de la République est assurée par les collectivités territoriales et par les services déconcentrés de l'État ».

Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre de Jacques Chirac, lance en 2003 « l'acte II » de la décentralisation avec une loi constitutionnelle qui transfère des compétences nouvelles aux collectivités territoriales, suivie par la loi relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales et la loi du 13 août 2004 qui transfère de **nouvelles compétences aux collectivités territoriales** dans différents domaines dont le développement économique, le tourisme ou la formation professionnelle. La loi du 16 décembre 2010 modifie enfin les rapports entre les communes et les intercommunalités et introduit les métropoles, nouvelle catégorie d'EPCI à fiscalité propre.

En 2012, **le gouvernement Ayrault amorce « l'acte III » de la décentralisation** : un nouveau statut pour les métropoles est posé et les agglomérations voient leur rôle renforcé. La réforme territoriale de 2014 simplifie ensuite les différentes strates et redéfinit les limitations des régions qui voient leur compétence renforcée quelques mois plus tard par la loi NOTRe.

Présenté comme un nouvel acte de décentralisation, le projet de loi 3DS a été présenté en Conseil des Ministres le 12 mai 2021. Le texte vise à mieux adapter l'action publique aux réalités locales, à conforter les compétences des collectivités territoriales dans plusieurs domaines, à rapprocher l'Etat du terrain, dans une logique d'appui et de contractualisation avec les collectivités territoriales, et à simplifier le fonctionnement des collectivités territoriales et des établissements de l'Etat. **Le texte sera examiné en séance publique à partir du 5 juillet au Sénat.**